

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Présentation des projets
classes sans cartable de
l'école Paul Bert et
adoption des tarifs en
fonction du quotient
familial**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le
18/02/2026

Que la convocation du
Conseil a été faite le 30
janvier 2026

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2026-012

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 5 février 2026
=====

L'an deux mille vingt-six le cinq février à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, M. REMOND, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme GUZIK, M. CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme PIRES, Mme DUMITRU donne pouvoir à M. MANAC'H, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. WALTER, M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Carla PIRES pour assurer ces fonctions. Sans observation, Madame Carla PIRES est désignée secrétaire pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Projet « Astronomie »

Date du projet : 4 jours

Nombre d'enfants : 85 élèves – 3 classes (CM1 A, B et C)

Activités prévues : Ateliers « Astronomie » et visite du Musée de l'Air et de l'Espace du Bourget

Mode de transport : autocar

Coût du séjour : 175€ par élève soit 14 875€ (transport, activités)

Projet « Bien dans sa tête, bien dans son corps »

Date du projet : 3 jours

Nombre d'enfants : 82 élèves – 3 classes (CM2 A, B et C)

Activités prévues : Visites et ateliers au Stade de France, Roland Garros, Ile de loisirs de Cergy

Mode de transport : autocar

Coût du séjour : 179 € par élève soit 14 678€ (transport, activités)

La tarification :

Il est rappelé une tarification au quotient familial, s'appuyant sur un reste à charge de la collectivité de 18 000€ pour l'école Paul Bert (Participation financière des familles déduite)

L'école Paul Bert prévoit en 2025-2026, 2 projets de classe sans cartable pour 6 classes, soit une aide de la commune de 9000€ pour chacun des deux projets.

Par ailleurs, les 6 classes ne prévoient pas de sortie de fin d'année, en plus de leur classe sans cartable, l'école a donc souhaité injecter le budget communal alloué pour les sorties (375€ par classe), dans le paiement de leur projet.

Afin de déterminer le taux de participation par tranche, il a été estimé les recettes prévisionnelles en fonction du nombre de familles par tranche de quotient.

Pour mémoire le calcul du quotient familial est le suivant :

$QF = (\text{Revenu Fiscal de Référence et/ou RSA} + \text{prestations CAF}) / (\text{Nombre de parts fiscales} \times 12)$

Les inscriptions pourront commencer en mars 2026. Le paiement pourra s'effectuer jusqu'en 3 fois.

Au regard des éléments présentés, il est proposé de retenir les tranches de quotient et les tarifs suivants :

a. Pour le projet « Astronomie »

| | |
|---|---------------------------|
| Montant du projet | 14 875 € (175€ par élève) |
| Aide de la commune | 9 000 € |
| Déduction du budget sortie scolaire | 1 125€ (375€ par classe) |
| Participation des familles attendues | 4 750 € |

| 3 classes (CM1 A, B, C) | A | B | C | D | E | F | G | HC |
|--|---------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------|
| | 0 >717.99 | 718> 1038,99 | 1039> 1387.99 | 1388> 1733.99 | 1734> 2082.99 | 2083> 2430.99 | >2431 | |
| Montant de la participation des familles | 32.27€ | 39.27€ | 46.27€ | 53.27€ | 60.27€ | 67.27€ | 74.27€ | 175€ |

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260217-2026-012-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026

b. Pour le projet « Bien dans sa tête, bien dans son corps »

| | |
|---|---------------------------|
| Montant du projet | 14 678 € (179€ par élève) |
| Aide de la commune | 9 000 € |
| Budget sortie | 1 125€ (375€ par classe) |
| Participation des familles attendues | 4 553 € |

| | A | B | C | D | E | F | G | HC |
|--|---------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------|
| 3 classes (CM2 A, B, C) | 0 >717.99 | 718> 1038,99 | 1039> 1387.99 | 1388> 1733.99 | 1734> 2082.99 | 2083> 2430.99 | >2431 | |
| Montant de la participation des familles | 36.37€ | 43.37€ | 50.37€ | 57.37€ | 64.37€ | 71.37€ | 78.37€ | 179€ |

Il est précisé que le reste à charge pour la commune est de 18 000 € pour les projets classes sans de l'école Paul Bert.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Adopte les tarifs exposés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le **17 FEV. 2026**

Le secrétaire de séance,


Carla PIRES



Le Maire,


Françoise NORDMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260217-2026-012-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026